

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 174

24 janvier 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------|---|------|
| Agenda Holding S.A. | 8320 | MSEOF Pascal Lux S.à r.l. | 8348 |
| Albena SCI | 8313 | MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l. | 8348 |
| CCP Acquisition III - End S.à r.l. | 8341 | MSEOF Quattro S.à r.l. | 8349 |
| Conoto s.à r.l. | 8316 | MSEOF Stempelfabrik S.à r.l. | 8349 |
| Crèche Tiramisu S.A. | 8319 | MSEOF Trianon S.à r.l. | 8350 |
| CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l. | 8329 | Mya SA | 8349 |
| Dacom Investissements S.A. | 8329 | Nelson Luxco S.à r.l. | 8349 |
| D.B.E. S.A. | 8307 | Nemesis Consulting, S.à r.l. | 8350 |
| DBZ European Real Estate (TopLuxCo) S.à r.l. | 8308 | Nestlé Finance International Ltd. | 8349 |
| Epi Holding S.A. | 8306 | Nethuns S.A. | 8350 |
| Essia Holding S.A. | 8306 | Newarch Invest S.A. SPF | 8306 |
| Etanchéité S.A. | 8344 | Nordic Timber Holdings S.à r.l. | 8350 |
| Fantasy Finance S.A. | 8352 | NTC-Europe S.A. | 8352 |
| Forest IVAF II S.à r.l. | 8330 | Odiny Investments S.à r.l. | 8351 |
| I.B.M.S. - International Business and Man- agement Services S.A. | 8339 | Onex Skilled Holdings II Limited | 8317 |
| IMMOBILIERE François MULLER | 8341 | Oxalis S.A. | 8344 |
| Krinvest S.à r.l. | 8308 | Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l. | 8344 |
| Lion/Polaris Lux 3 S.A. | 8340 | Pet-4-Pet Recycling Holding | 8352 |
| Lion/Polaris Lux 4 S.A. | 8340 | Picard Bondco | 8342 |
| Lux-Horses S.A. | 8307 | Picard PIKco S.A. | 8342 |
| MGG | 8351 | Q Aviation Finance Holdings S.à r.l. | 8330 |
| Moda G.A.S. S.à r.l. | 8348 | Right Management Luxembourg S.A. | 8328 |
| Montante Holding S.A.-SPF | 8347 | Société Générale Securities Services Lu- xembourg | 8343 |
| MSEOF Airport S.à r.l. | 8350 | TDL, Luxembourg Branch | 8346 |
| MSEOF Bayerstrasse S.à r.l. | 8347 | Thintechlens Europe S.à r.l. | 8346 |
| MSEOF Como S.à r.l. | 8347 | Thompson S.A. S.P.F. | 8346 |
| MSEOF Finance S.à r.l. | 8348 | TML S.A. | 8345 |
| MSEOF Garda S.à r.l. | 8346 | TOLEDO INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial | 8345 |
| MSEOF Holding S.à r.l. | 8346 | Vauban Management S.C. | 8345 |
| MSEOF Marengo I S.A. | 8347 | Weatherford HCC Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. | 8343 |
| MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l. | 8347 | | |
| MSEOF Park Tower S.à r.l. | 8348 | | |

Essia Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.094.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 18 Octobre 2012:

- Que la démission de Madame Marika Kemps et de Rolf Åkerlind en tant que administrateurs ont été acceptées avec effet au 1^{er} Janvier 2011.

- Que la nomination de Madame Nete Stejn Mortensen et Madame Natacha Hainaux, domiciliées professionnellement au 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2011, ont été acceptées. Elles poursuivent le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

- Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} Novembre 2012 du 58, rue Martel, L-2134 Luxembourg au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2012165823/20.

(120218734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Epi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012165817/11.

(120219687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Newarch Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.985.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 décembre 2012 que:

Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

- Monsieur Marco FRITSCH, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,

- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande -Duchesse Charlotte,

sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. En date du 7 décembre 2012, le conseil d'administration a confirmé Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, précité, dans ses fonctions de président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166152/23.

(120219389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Lux-Horses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6225 Altrier, Z.I. Kraeizenhicht.
R.C.S. Luxembourg B 98.659.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in der Form der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Dezember 2012

Im Jahre 2012, am 19. Dezember sind die Gesellschafter der LUX-HORSES S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Da das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates von:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4

abgelaufen ist wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren wird Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf für die Dauer seines Mandates zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Altrier, den 19. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012166072/29.

(120219007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

D.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 72.640.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 21 novembre 2012 à 15.00 heures

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui es tenu à Luxembourg en date du 21 novembre 2012 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

1. La démission en tant qu'Administrateur de la société, et comme Administrateur-délégué avec signature seul, la société Stimo Consultancy S.à.r.l., ayant son siège social 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

2. La démission en tant qu'Administrateur de la société, la société AGT Investissement S.A., ayant son siège social 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

3. La démission en tant qu'Administrateur de la société, la société Manimmolux S.A., ayant son siège social 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

4. De nommer comme Administrateur de la société, et comme Administrateur délégué avec signature seul, mr. Alejandro Moreno Santacruz, Calle Enrique Granados 45, 08191 Barcelone, Espagne,

5. De nommer comme Administrateur de la société, et comme Administrateur-délégué avec signature seul, mr. Peter Ramirez Velasco, Paseo de Rhonda 82, 25006 Barcelone, Espagne,

6. La démission en tant que Commissaire aux comptes de la société la société Delphinus S.à.r.l., 15 rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg,

7. Et le tout avec effet au 21 novembre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012165760/25.

(120219499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

DBZ European Real Estate (TopLuxCo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.036.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 novembre 2012

- L'Actionnaire Unique accepte la démission en tant que gérant de Classe B de Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

- L'Actionnaire Unique nomme en tant que nouveaux gérant de Classe B Monsieur Christophe Fasbender, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, pour une durée indéterminée, et nomme en gérant de Classe B Monsieur Michaël Azoulay, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

- L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012165775/21.

(120219102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Krinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.570.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude KROIS, dirigeant d'entreprise, né à Granges (Suisse), le 15 août 1968, demeurant à L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "KRINVEST S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à un million cinquante-six mille cinq cents Euros (1.056.500,- EUR), représenté par dix mille cinq cent soixante-cinq (10.565) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les dix mille cinq cent soixante-cinq (10.565) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean-Claude KROIS, prénommé, et intégralement libérées par apport en nature de 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de la société anonyme PROPNEU S.A., existant et gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123612, ayant un capital social de 31.000,-EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions avec une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune.

Cet apport est évalué à 1.056.500,- EUR (un million cinquante-six mille cinq cents Euros).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à deux mille Euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- A été appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Jean-Claude KROIS, dirigeant d'entreprise, né à Granges (Suisse), le 15 août 1968, demeurant à L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Jean-Claude KROIS, Company Director, born in Granges (Switzerland), on the 15th of August 1968, residing at L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté,

here duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of "KRINVEST S.à r.l."

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at one million fifty six thousand five hundred Euro (1,056,500.- EUR) represented by ten thousand five hundred and sixty-five (10,565) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2012.

Subscription and Payment

All the ten thousand five hundred and sixty-five (10,565) shares have been subscribed by Mr. Jean-Claude KROIS, prenamed, and fully paid-up by contribution in kind of 1,550 (one thousand five hundred and fifty) shares of the public limited company PROPNEU S.A., existing and governed by the Laws of Luxembourg, having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, registered at the Trade Register of Luxembourg under the number B 123612, having a corporate capital of 31,000.- EUR (thirty one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of 10.- EUR (ten Euro) each.

This contribution is valued at 1,056,500.- EUR (one million fifty six thousand five hundred Euro).

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand Euro.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following has been appointed as Sole Manager:

Mr. Jean-Claude KROIS, Company Director, born in Granges (Switzerland), on the 15th of August 1968, residing in L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté, and he is vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established in L-1931 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Alexandre Taskiran, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2012. Relation GRE/2012/3522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166025/256.

(120219593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Albena SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg E 4.955.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE CINQ DECEMBRE.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- Madame Nathalie Jacquemart, employée privée, née le 15 octobre 1972 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- Monsieur Luc Wittner, employé, né le 10 janvier 1967 à Mulhouse, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

et ceux qui pourront devenir associés par la suite, il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de ALBENA SCI.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la Société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-) représenté par cent (100) parts de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à des descendants en ligne directe.

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Les cessions de parts à des tiers autres que ceux énumérés à l'article six requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs des ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire n'atteint par le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit de racheter les parts, visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des quatre alinéas précédents.

Art. 9. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires individus d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la Société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligation attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 13. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 14. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérantes ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telles cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la Société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de 3 jours francs au moins et indication de

l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 18. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 19. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire). Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristique techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 20. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Les cessions de parts conformément à l'article huit des statuts doivent être agréées par une délibération unanime de tous les associés.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Art. 23. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société.

V. Disposition générale

Art. 24. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la soussignée déclare souscrire aux 100 parts, comme suit:

| Souscriptrice | Nombre de parts |
|--|-----------------|
| Mr Luc Wittner, | 1 |
| Mme Nathalie Jacquemart, préqualifiée, | 99 |
| Total | 100 |

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît expressément.

Décisions de l'associé

Et à l'instant, la soussignée a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

- Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06 février 1966 à Paris (F), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Warnier, employé privé, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article quatorze des statuts.

2. Le siège social est établi à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. WITTNER, N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012162211/155.

(120215045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Conoto s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 154.499.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

La société à responsabilité limitée MOJAVE s.à r.l. avec siège à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, immatriculée au RCSL sous le numéro B 147.492, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1672 du 31 août 2009, ici représentée par son gérant:

Monsieur Jean STOCK, consultant medias, né à Sarrebourg, France, le 26 août 1948, demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Laquelle, par l'organe de son représentant préqualifié, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée CONOTO s.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154.499,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1570 du 02 août 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale,

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle,

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée,

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris les résolutions suivantes:

1. La société CONOTO s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Jean STOCK, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire Camille MINES

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STOCK, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4627. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163150/41.

(120215784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Onex Skilled Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 922.251,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.119.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex Skilled Holdings II Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 922,251, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.119 (the "Company").

There appeared:

Onex Real Estate Holdings III Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under corporation number 4263251 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 922,251 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint Onex Real Estate Holdings III Inc. as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,050.

The corporate capital is valued at EUR 706,760.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Onex Skilled Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 922.251 USD, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.119 (la «Société»).

A comparu:

Onex Real Estate Holdings III Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware, Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro de société 4263251 (Associé Unique)),

ici représenté par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 922.251 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination en qualité de liquidateur de l'associé unique de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Onex Real Estate Holdings III Inc. en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter

pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.050. EUR.

Le capital social est évalué à 706.760,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162742/121.

(120214511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Crèche Tiramisu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 46, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 112.539.

L'an deux mil douze, le vingt-six novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CRECHE TIRAMISU S.A. avec siège à L-7220 Walferdange, 46, route de Diekirch, matricule 2005 22 29 147, inscrite au RCSL sous le numéro B 112.539, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 536 du 14 mars 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raffaele CARLETTI, employé de crèche, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sarah CARLETTI, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Objet social:

L'assemblée décide de modifier le texte relatif à l'objet de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. CARLETTI, V. BARATON, S. CARLETTI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4594. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012163158/42.

(120216048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Agenda Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.409.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Andrea MORANTE, with residential address at 65 Victoria Road, W8 5RH London, United Kingdom, hereby represented by Mrs. Annick BRAQUET, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on December 4, 2012.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "AGENDA HOLDING S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company»). The Company may in particular: - advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security; - enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members, A Directors and B Directors with the obligation to have at least one A Director and one B Directors whether shareholders or not. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director together with one B Director unless special decision have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors or by the Unique Director of the Company, but only within the limits of this power.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Mr. Andrea MORANTE, above-mentioned.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors:

- Reyl Private Office S.a r.l, a company established and having its registered office at 63, rue du Rhone, CH-1204 Geneva, represented by its permanent representative, Mr. Nicolas Duchene, with professional address at 63, rue du Rhone, CH-1204 Geneva, as Director B,

- Mr Mathieu Villaume, director, born in Paris, on August 4th, 1976, with professional address at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as Director A.

- Mr Karim Reziouk, director, born in Hayange, on February 5th, 1975, with professional address at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as Director A.

3. The following party is appointed statutory auditor:

Fidewa-Clar S.A., a company established and having its registered office at 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg B number 165462.

4. The term of office of directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2017.

5. The address of the Company is set at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre

Par-devant Maître HENRI HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Andrea MORANTE, demeurant à 65 Victoria Road, W8 5RH Londres, Royaume-Uni,

Ici représenté par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Agenda Holding S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»). La Société peut en particulier: - avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère; - accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins administrateurs A et administrateurs B avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil

d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par M. Andrea MORANTE, préqualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont à appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Reyl Private Office S.à r.l., ayant son siège social au 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, ici représentée par son représentant permanent Monsieur Nicolas Duchêne, avec adresse professionnelle au 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, comme administrateur de classe B,
 - M. Mathieu Villaume, administrateur, né à Paris, le 4 août 1976, avec adresse professionnelle au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme administrateur de classe A.

- M. Karim Reziouk, administrateur, né à Hayange, le 2 février 1975, avec adresse professionnelle au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme administrateur de classe A

3. A été nommée commissaire aux comptes:

Fidewa-Clar S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg B numéro 165462.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

5. L'adresse de la Société est établie au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59059. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163040/444.

(120215250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Right Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.128.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Carla Levy BRASLOW, avec adresse professionnelle au One Penn Center, 1617, Boulevard John F. Kennedy, Suite 800 US-19103 Philadelphie (Pennsylvanie) en remplacement de Monsieur Théodore YOUNG, avec adresse professionnelle au 410, Gilpin Road, Narberth, US- 19072 Pennsylvania.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Ruediger SCHAEFER, avec adresse professionnelle au 4, Lilienstraße, D-63322 Rödermark, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Linda COUTIGNY, demeurant à 10, Wolvenstraat, B- 1760 Roosdaal, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes Monsieur Joerg TARGA avec adresse professionnelle au 18, Sandstrasse, D- 64839, Muenster, en remplacement de Monsieur Pascal Petrus Marie DANIËLS avec adresse professionnelle au 24hs, Paramariboplein, NL-1058 Amsterdam.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012165318/26.

(120218060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Dacom Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 17.12.2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Dacom Investissements S.A. tenue le 17 décembre 2012, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Madame COSICH Claire Eva;

De son poste d'Administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement:

- Monsieur Frédéric Noël, Avocat, demeurant à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la gare, né le 13.09.1967 à Algrange (France), comme Administrateur;

Son mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Les mandats des Administrateurs:

- Monsieur COSICH Philippe;

- Madame COSICH Vesna;

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le mandat de Commissaire aux comptes:

- Benoy Kartheiser Management S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33849, domiciliée 47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012165769/28.

(120218620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.367.

Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 4 décembre 2012

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes:

* Monsieur Eric LECHAT, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

* Monsieur Scott HOPSON, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

* Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

* Madame Kimberly TERJANIAN, née le 18 mai 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th floor, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Il convient également de noter que le siège social l'Associé Unique de la Société se situe depuis le 16 octobre 2012 à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012165756/26.

(120219208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Forest IVAF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 147.551.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2012:

La démission de Mme. Anja Lakoudi en qualité de gérante est acceptée

Est nommée gérant de la société:

- M. Daniel Bley, employé privé, résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg

La durée du mandat du nouveau gérant est indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164918/13.

(120217455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Q Aviation Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.384.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Q Aviation Lending, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under file number 5234569,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Q Aviation Finance Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

Q Aviation Lending, LLC, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, two class A managers and two class B managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Ludovic Trogliero, company director, born on 8 June 1979 in Clichy-La-Garenne, France, professionally residing at 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- David Catala, company director, born on 19 January 1979 in Gent, Belgium, professionally residing at 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

class B manager:

- Douwe Terpstra, company director, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, professionally residing at 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Q Aviation Lending, LLC, une corporation constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5234569,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Q Aviation Finance Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, i.e. un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Q Aviation Lending, LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

La montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Ludovic Trogliero, gérant de société, né à Clichy-la-Garenne, France le 08 juin 1979, résidant au 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- David Catala, gérant de société, né à Gent, Belgique le 19 janvier 1979, résidant au 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Douwe Terpstra, gérant de société, né à Leeuwarden, Les Pays-Bas, le 31 octobre 1958, résidant au 65 boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012162805/501.

(120214831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour I.B.M.S. - International Business and Management

Services S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012165932/26.

(120218837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- de nommer Javier FERRAN, né le 18 août 1956 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Paul COOPER
- Javier FERRAN

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166954/28.

(120220295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015
- de nommer Javier FERRAN, né le 18 août 1956 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Paul COOPER
- Javier FERRAN

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Richard BREKELMANS

- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166955/28.

(120220769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 147.063,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

—
EXTRAIT

Depuis le 15 juillet 2011, le capital social de la Société est de 147.063 €, représenté par 987 parts sociales, actuellement détenues comme suit:

- Madame Germaine Meder, veuve du sieur François Müller, demeurant à 31, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détient:

474,5 parts sociales de la Société en usufruit;

- Monsieur André Kerschen, demeurant à L-2267 Luxembourg, 8, rue d'Orange, détient:

512,5 parts sociales de la Société en pleine propriété, et

472,5 parts sociales de la Société en nue-propriété,

- Monsieur Eric Kerschen, demeurant au 81, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, détient:

1 part sociale de la Société en nue-propriété,

- Monsieur Philippe Kerschen, demeurant au 8, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, détient:

1 part sociale de la Société en nue-propriété,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour la Société

Pour Me Jean Hoss empêché

Me Max Becker

Référence de publication: 2012166440/26.

(120219562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.630.

—
Extrait des décisions écrites de l'Associé Unique prises en date du 4 décembre 2012

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter les démissions des personnes suivantes:

* Monsieur Eric LECHAT, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

* Monsieur Scott HOPSON, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 4 décembre 2012;

- de nommer les personnes suivantes avec effet au 4 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

* Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

* Madame Kimberly TERJANIAN, née le 18 mai 1973 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th floor, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Il convient également de noter que le siège social l'Associé Unique de la Société se situe depuis le 16 octobre 2012 à l'adresse suivante:

29, Boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012166611/26.

(120219736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.899.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- de nommer Javier FERRAN, né le 18 août 1956 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Paul COOPER
- Javier FERRAN

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012167117/28.

(120220294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Picard PIKco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.504.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2012.

En date du 6 décembre 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Janet Mary DUNLOP, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Paul COOPER, né le 29 août 1972 à Halifax, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- de nommer Javier FERRAN, né le 18 août 1956 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Paul COOPER
- Javier FERRAN

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Richard BREKELMANS

- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012167118/28.

(120220323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 décembre 2012

1. Démission de Monsieur Alain SMERALDI en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Monsieur Alain SMERALDI, résidant professionnellement au 10 Passage de l'Arche, F-92 034, Paris la Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 26 novembre 2012.

2. Cooptation de Monsieur Joseph DAHAN en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain SMERALDI

Conformément aux prescriptions de l'article 6 des Statuts Coordonnés en date du 28 Mars 2012, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de coopter avec effet au 10 décembre 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra au mois de Mai 2016, Monsieur Joseph DAHAN, résidant professionnellement au 10 Passage de l'Arche, F-92 034, Paris la Défense, France, en remplacement de Monsieur Alain SMERALDI, en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 26 novembre 2012

1. Election de Monsieur Joseph DAHAN en qualité de Président du Conseil d'Administration

Conformément aux prescriptions de l'article 7 des Statuts Coordonnés en date du 28 Mars 2012, le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Joseph DAHAN en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Serge JACQUELINE, résidant professionnellement au 10 Passage de l'Arche, F-92 034, Paris la Défense, France, qui reste Administrateur avec effet au 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167199/26.

(120220113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.852.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 novembre 2012

1. M. Peter LOVASZ, administrateur, né à Kazincbarcika (Hongrie), le 9 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné de son mandat de gérant A et il a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2012167354/21.

(120219788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Oxalis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.057.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

OXALIS S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare a été dénoncé en date du 6 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128057.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2012167107/23.

(120220414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 32, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.452.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012167128/10.

(120220301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Etanchéité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 60.269.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue le 6/12/2012 à 10.00 au siège social de la société à Kehlen

Les actionnaires décident:

- D'accepter la démission avec effet immédiat des administrateurs Léa BEISSEL et ROBERT SCHINTGEN

- De renouveler avec effet immédiat et jusqu'au 6/12/2018 les mandats:

* de Frank NIMAX (en qualité d'administrateur respectivement d'administrateur-délégué)

* et d'INTERAUDIT (en qualité de commissaire aux comptes)

- de nommer 3 nouveaux administrateurs avec effet immédiat et jusqu'au 6/12/2018:

* Monsieur Michel GUIOT, né le 26/06/1952 à Bleid (BELGIQUE) et demeurant 14 rue François Boudart à B-6700 ARLON

* Monsieur YVES KEMP, né le à PETANGE (LUXEMBOURG), demeurant 7, rue de la Paix à L- 4770 PETANGE

* Monsieur PASCAL STRUBEL, né le 28/11/1965 à ALGRANGE (FRANCE), demeurant à 47 rue des Prés à F 57700 RANGUEVAUX

Fait à Kehlen le 6/12/2012.

Certifié sincère et conforme

Monsieur Frank NIMAX

Référence de publication: 2012167403/23.

(120220989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Vauban Management S.C., Société Civile.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg E 3.228.

Il a été décidé, en date du 21 septembre 2012, de transférer le siège social du 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, vers le 7 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

L'associé Stéphane Chrétien a cédé ses parts à la société SwissLife (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 25 Route d'Arlon, L-8009 strassen, Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 22663.

L'associé SAVALMO S.A. a modifié sa forme juridique pour devenir SAVALMO SPF S.A. et a transféré son siège social vers le 102 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAUBAN MANAGEMENT S.C.

Société civile

Référence de publication: 2012167331/17.

(120220648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

TML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.933.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012168421/14.

(12022329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

TOLEDO INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.943.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 20 novembre 2012 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* MONTBRUN REVISION Sàrl, RCS Luxembourg N° B 67501, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle – Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012168424/23.

(120221676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Thompson S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THOMPSON S.A. S.P.F.

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012168418/11.

(120222171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Thintechlens Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168417/9.

(120221249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

TDL, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.551.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de TDL Luxembourg Ltd., en qualité de société mère de sa succursale luxembourgeoise TDL, Luxembourg Branch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168411/11.

(120221146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168109/10.

(120221636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168110/10.

(120221635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168111/10.

(120221634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168112/10.

(120221633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Montante Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.715.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTANTE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012168101/14.

(120222662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168106/10.

(120221639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168107/10.

(120221638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168108/10.

(120221637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Park Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.984.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168113/10.

(120221632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Moda G.A.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 4, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 85.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIO' UOMO

Prêt-à-porter

4, Rue Xavier Brasseur

L-4040 ESCH/ALZETTE

Signatures

Référence de publication: 2012168096/14.

(12022467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Pascal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168114/10.

(120221631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Quattro Fixture-Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.324.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168115/10.

(120221629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Quattro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.266.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168116/10.

(120221630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.214.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168117/10.

(120221628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.634.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012168120/14.

(120222330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168121/10.

(120221763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.737.

Les comptes annuels au du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168122/10.

(120221529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Trianon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.206.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168118/10.

(120221627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.680.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2012168105/10.

(120221640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nemesis Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 148.593.

En date du 25 mai 2012, l'associé "INVIDIA" avec siège social au 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg a transféré 4 parts sociales à Monsieur Benjamin Damien, demeurant 15 Rue de Halanzy L-1712 Luxembourg.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- INVIDIA SA, avec 9 parts sociales,
- Monsieur Benjamin DAMIEN, avec 4 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168130/14.

(120222367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nordic Timber Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.165.

Les comptes annuels de la société du 19 novembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012168124/12.

(120221285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nethuns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.831.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 29 novembre 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve la démission de Monsieur Régis MEISTER en tant qu'administrateur A du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

En remplacement de Monsieur Régis MEISTER, l'Assemblée Générale décide de nommer, à partir de ce jour, Monsieur Marc AUGIER, né le 23/03/1970 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 11-13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'administrateur A du Conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renommer, à compter de ce jour, Monsieur Olivier SAVARY, demeurant professionnellement au 10-20 rue Adolphe Beck, F-53089 Laval Cedex 9, France, en tant qu'administrateur B et Monsieur Yves CACCLIN, demeurant professionnellement au 11-13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'administrateur A du Conseil d'Administration.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, à compter de ce jour, le mandat statutaire d'auditeur de Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, portant le n° RCS B 43298 et agissant en qualité de "Commissaire aux Comptes".

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, portant le n° RCS B 43298, en tant qu'auditeur statutaire agissant en qualité de "Réviseur d'Entreprises".

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NETHUNS S.A.

Référence de publication: 2012168123/32.

(120222131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

MGG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 157.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168089/10.

(120221349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Odyn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.013.

EXTRAIT

En date du 20 décembre 2012, Stodiek Beteiligung II S.à r.l., l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de relever les personnes suivantes de leur mandat de gérant A et B de la Société:

- Monsieur Guido PINOL;
- Madame Mounira Meziadi;
- Madame Valérie Pechon; et
- Monsieur Bernhard Michael VEITHEN.

2. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que gérant A de la Société pour un mandat d'une durée illimité, avec effet immédiat, la personne suivante:

- Monsieur Christos Baltoumas, né le 5 septembre 1976 à Athènes, Grèce, résidant professionnellement à 32 Voukourestiou Street, 10671, Athènes, Grèce.

3. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que gérant B de la Société pour un mandat d'une durée illimité, avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- Monsieur Frank Pletsch, né le 17 juillet 1974 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

et

- Monsieur Eriks Martinovskis, né le 12 septembre 1980 à Ventspils, Lettonie, résidant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168153/28.

(120222274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168150/10.

(120221435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pet-4-Pet Recycling Holding, Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.877.

Rectificatif du dépôt n° L120213143 déposé au RCS en date du 12 Décembre 2012:

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2012 qui a modifié la fonction des administrateurs de la Société, le conseil d'administration est maintenant composé comme suit:

- Peter Waldner comme administrateur de la Société;
- Marjorie ALLO comme administrateur de la Société; et
- Ghislaine Dubois comme administrateur de la Société.

Le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012168200/16.

(120221348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012167780/12.

(120221221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.
